

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
22 mai 2024

SEANCE DU 28 MAI 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Yves COGNET (en remplacement de Gilles STUNAUULT), Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Didier TOUBIN, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Didier DANEL, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier BAYLE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Didier TOUBIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Didier DANEL a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Umberto CHETTA a donné pouvoir à Dominique VERET.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian MARCHISET a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/24/69 - OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CHLORURE
FERRIQUE**

Vu les articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en appel d'offres ouvert ;

Vu le rapport d'analyse d'offres ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 mai 2024 ;

Vu la délibération C/24/55 du 09 avril 2024 ;

Considérant que la présente consultation fait suite à celle lancée le 29 février 2024 ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres réunie le 02 avril 2024 a déclaré sans suite le lot n°1 « fournitures de chlorure ferrique » de cette procédure pour cause d'infructuosité ;

Considérant qu'une consultation allotie en 2 lots, fournitures pour grandes cuves (1) et petites cuves (2), a été lancée le 18/04/2024 et que des offres sont parvenues des entreprises BEAUSEIGNEUR, FERALCO, KUHLMANN, SNF, KRONOS ECOCHEM et VEOLIA EAU ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée initiale de 2 ans renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an ou :

- Pour le lot n°1, d'un montant total de commande de 120 000€ HT sur la durée totale du marché reconduction comprise (60 000 € HT sur la période initiale puis 30 000 € HT pour chacune des reconductions),
- Pour le lot n°2, d'un montant total de commande de 108 000€ HT sur la durée totale du marché reconduction comprise (54 000 € HT sur la période initiale puis 27 000 € HT pour chacune des reconductions).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le lot n°1 du marché à l'entreprise KRONOS ECOCHEM jugée la mieux disante pour un montant estimatif de 44 880 € HT – 53 856 € TTC pour la période initiale de deux ans et 22 440 € HT – 26 928 € TTC pour chacune des reconductions,

- **ATTRIBUE** le lot n°2 du marché à l'entreprise BEAUSEIGNEUR jugée la mieux disante pour un montant estimatif de 41 000 € HT – 49 200 € TTC pour la période initiale de deux ans et 20 500 € HT – 24 600 € TTC pour chacune des reconductions,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

